



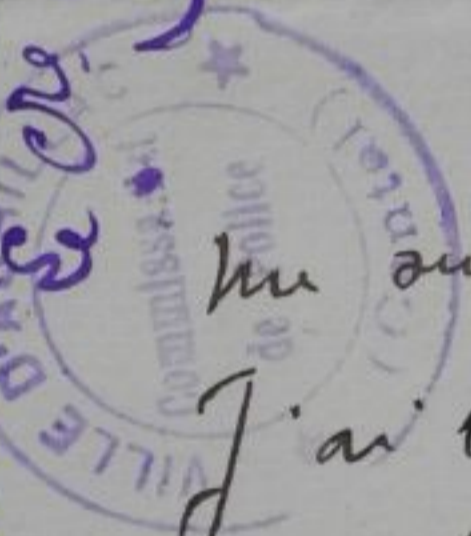
Le Lieutenant Larroumet du Service des Affaires Indigènes
du Maroc
en congé à Aurillac

à Monsieur le Préfet du Cantal
à Aurillac

Tu et transmis à Monsieur le Préfet
du Cantal à Aurillac

Ordo favorable - aucun inconvénient
à délivrer ce passeport sollicité.
Aurillac le 14-2-1933
Le Chef de Police

J. Moulins



Afin de lui permettre de
me suivre dans mes fonctions d'affectation,
J'ai l'honneur de solliciter un passeport,
pour le Maroc, en faveur de Madame
Larroumet Madeleine née Calvet, mon
épouse, demeurant et domiciliée chez Monsieur
Calvet, négociant, à Aurillac.
Ci-joint un passeport de validité expirée pour tous
renseignements qui me seraient nécessaires.

Larroumet

Avis de Monsieur le Commissaire de Police de la ville d'Aurillac -

Le Cabinet a été consulté